

PARIS
code.

@ Est Ensemble

#2



Crédit photo : © Anthony Voisin

Publication : 17 février 2020

Date limite des candidatures : 27 mars 2020

Contacts : Théo Godard et Thomas Annonier

mail : pariscode@est-ensemble.fr

Pourquoi étendre ParisCode au territoire d'Est Ensemble ?

Le nombre d'emplois de l'économie numérique et créative, localisés sur le territoire d'Est Ensemble Grand Paris, a augmenté de plus de 11 % en 7 ans. Cette croissance, concentrée sur les communes limitrophes de Paris, est tirée par différents secteurs (infogérance et conseil informatique, télécommunications, édition de logiciels...). En outre, le numérique entraîne une mutation des métiers et des compétences qui touche tous les secteurs d'activités.

Est Ensemble Grand Paris entend accompagner ces dynamiques en mobilisant ses politiques en matière de développement économique, d'emploi et de formation. Nous souhaitons à la fois aider les entreprises locales à trouver les compétences dont elles ont besoin, et permettre aux publics du territoire en recherche d'emploi d'accéder aux opportunités liées au numérique.

C'est pourquoi, en 2019, nous nous sommes associés à la Ville de Paris qui partage ces mêmes enjeux et développe, depuis 2016, une forme de réponse territoriale nouvelle : le programme ParisCode.

Pour cette édition 2020-2021 du programme ParisCode@EstEnsemble, l'enveloppe sera une nouvelle fois dotée de 100 000 €. Nous gardons le cap sur les objectifs et voulons :

- Créer une centaine de places gratuites de formation aux métiers et compétences numériques pour les publics d'Est Ensemble, et encourager les formats pédagogiques innovants,
- Impulser une forte dynamique d'orientation des publics vers les opportunités du numérique, reposant sur l'action de nos partenaires de l'emploi,
- Participer à la démarche inédite de mobilisation des acteurs publics, privés et associatifs autour du programme ParisCode, pour répondre ensemble à ce défi commun.

Le dispositif ParisCode@Est Ensemble

Le programme ParisCode s'articule autour de deux dimensions, l'innovation et l'emploi/formation. C'est pourquoi deux équipes sont à votre écoute et en appui pour vous aider à déployer vos actions de formation labellisées.

L'équipe ParisCode@Est Ensemble vous offre un appui technique et une prise de recul sur l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre de notre partenariat.

ParisCode@Est Ensemble peut vous accompagner dans :

- La recherche de co-financements ;
- La recherche de locaux pour l'élaboration des formations, pour s'agrandir et essaimer ;
- Le montage d'actions de sourcing des candidats, en partenariat avec Pôle Emploi et les Maisons de l'Emploi d'Est Ensemble ;
- La promotion des métiers du numérique par l'organisation d'actions locales ;
- Votre intégration dans l'écosystème numérique du territoire, en vous invitant aux grands événements annuels de l'emploi : conventions et événements d'entreprises partenaires, job dating, forums emploi de quartiers, etc.
- La communication sur vos actions de formation et de recrutement.

1 CRITERES D'ELIGIBILITE

A CANDIDATURES ELIGIBLES

Les structures éligibles sont des opérateurs de formation :

- sous statut d'association, établissement public, fondation, structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS), coopérative
- à vocation d'organisme de formation ou d'école

Les regroupements d'acteurs seront valorisés dans l'analyse des dossiers. Les acteurs souhaitant répondre sous ce format doivent désigner un chef de file qui sera l'interlocuteur privilégié d'Est Ensemble durant l'appel à projet et la mise en œuvre du projet. La convention de partenariats doit être déposée avec le projet et les conditions de reversement de la subvention devront être précisées.

Les lauréats de la saison 1 de ParisCode@EstEnsemble peuvent candidater.

B PROJETS ELIGIBLES

Sont éligibles toutes actions qui contribuent à augmenter le nombre de **parcours d'accompagnement ou de formation vers les métiers du numérique** (et accroître leur visibilité ainsi que leur attractivité), notamment en favorisant les synergies entre acteurs et en permettant l'émergence de formats innovants.

Selon **2 approches** à distinguer :

- Pré-qualification professionnelle et mise à niveau
- Actions qualifiantes et certifiantes

C TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

Peuvent être éligibles à des subventions, dans la limite d'une enveloppe globale de 100 000 € (50 000 € en investissement / 50 000 € en fonctionnement), toutes actions permettant d'augmenter très fortement le nombre de parcours :

En investissement

- **Ingénierie pédagogique pouvant inclure la création de MOOC, d'outils et d'innovations pédagogiques (apprentissage par pair, pédagogie inversée, blended learning...)**
- **Financement d'équipement de locaux de formation pour en accroître la capacité (travaux, matériels...)**

C TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES (suite)

En fonctionnement

Financement de projets de formations pré-qualifiantes et qualifiantes, à visée d'insertion professionnelle :

- dans une logique de rapprochement écoles-entreprises et de rapprochement d'acteurs (écoles, associations...) favorisant la montée en compétences, dans une logique de parcours vers l'employabilité s'articulant aux dispositifs amont/aval existants (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle, Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, contrats en alternance...)
- favorisant les dispositifs allant dans le sens d'un enrichissement des pratiques numériques des TPE, que ce soit dans leurs procédés, leurs systèmes d'information, ou encore leur marketing (stages en TPE, par exemple)
- faisant appel aux innovations pédagogiques (blended learning, pédagogie inversée, tutorat...) permettant d'augmenter le nombre de places offertes et la qualité des apprentissages

D METIERS ET PUBLICS VISES

2 grandes catégories de métiers sont visés :

- Les métiers du développement et de l'intégration web,
- Les métiers émergents et/ou nouvelles compétences utiles à la transition numérique des PME-TPE (référents web / traitement des données, communication digitale...)

3 publics visés en priorité :

- Le public en reconversion professionnelle et notamment de 45 ans et plus
- Jeunes décrocheurs scolaires et universitaires, notamment des quartiers politique de la ville
- Les femmes, qui restent minoritaires sur ce type de métiers

CALENDRIER

E Lancement AAP : 17 février 2020

Date limite de dépôt de la candidature : 27 mars 2020

Instruction des candidatures : avril 2020

Jury de sélection : fin avril 2020

Examen des propositions retenues par le jury au Conseil Territorial d'Est Ensemble : juillet 2020

Les actions devront avoir débuté avant juin 2020.

F CRITERES DE SELECTION

1. L'adéquation des candidatures à l'objet de l'appel à projets :

- une capacité à passer à l'échelle ;
- un ciblage sur des métiers qui recrutent ;
- un ciblage des publics précédemment définis ;

Concernant les actions qualifiantes et certifiantes, l'adéquation de ces formations à la demande du marché et l'employabilité des apprenants en fin de formation seront particulièrement considérés dans l'analyse des dossiers.

2. La cohérence et la faisabilité économique du projet (moyens humains et financiers mobilisés par rapport aux personnes bénéficiaires).

3. L'identification de ressources autres que la subvention demandée – la subvention demandée ne doit pas couvrir la totalité du coût de l'action (50% maximum), laquelle sera cofinancée par d'autres partenaires et/ou par des ressources propres – et une présentation des perspectives de poursuite de l'action.

4. L'expertise du porteur de projet dans le secteur du numérique, de son économie et des métiers en tension.

5. La solidité financière des organismes (situation financière saine et plan de financement en cohérence avec le projet).

6. La capacité à démontrer la viabilité dans le temps et la montée en charge du dispositif (volet quantitatif des effectifs accompagnés).

7. Les regroupements d'acteurs seront valorisés dans l'instruction des dossiers.

G MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Une convention définissant les objectifs et les conditions d'évaluation de l'action sera signée entre Est Ensemble Grand Paris et le bénéficiaire de la subvention.

Le montant de la subvention attribuée fera l'objet d'un versement en deux fois.

Le versement de la subvention fera l'objet d'une délibération qui sera présentée aux instances délibératives d'Est Ensemble avant la fin de l'année 2020.

Calendrier et modalités de candidature

- Lancement : 17 février 2020
- Date limite de dépôt de la candidature : 27 mars 2020
- Instruction des candidatures : avril 2020
- Cérémonie des lauréats : fin septembre 2020

Pour candidater, merci de transmettre votre dossier de candidature par mail à l'adresse suivante : pariscode@est-ensemble.fr

Des questions à l'équipe sur les modalités de candidature ? Contactez-nous par mail : pariscode@est-ensemble.fr

Un comité de sélection – qui comprendra des représentants de la Ville de Paris, du territoire d'Est Ensemble, des personnalités qualifiées du secteur du numérique et de l'emploi (dont Pôle Emploi), des entreprises partenaires de ParisCode – se réunira pour analyser les demandes et proposer des projets au Bureau de Territoire d'Est Ensemble, en vue de l'attribution de subventions.